

Pour les étrangers

◆ Formalités et système concernant la grossesse et l'accouchement

Items	Informations	Documents nécessaires	Guichet
Carnet de santé de la mère et de l'enfant	Délivré par la poste après la déclaration de grossesse et rédigé en 10 langues, il sert à enregistrer les données de santé de la mère et de l'enfant depuis la grossesse jusqu'à l'entrée à l'école primaire de l'enfant.	My number card (numéro personnel) (en absence de cette carte, document permettant de vérifier le numéro personnel, et document d'identité de l'intéressé)	Bureau régional de la santé 0798-35-3310 Dans chaque centre d'aide sociale et sanitaire, Mairie, rez-de-chaussée, guichet No 10
Déclaration de naissance	Déclaration dans les 14 jours suivant la naissance, y compris le jour de l'accouchement *Après la déclaration de naissance du bébé de nationalité étrangère, il est nécessaire d'entamer la procédure pour l'obtention du titre de séjour. Pour plus d'informations, se rendre au bureau administratif général (0798-35-3104) ou à l'office d'immigration le plus proche. Remarques : Le bureau administratif dépend du titre de séjour.	Certificat de déclaration de naissance (certificat de naissance), carnet de santé de la mère et de l'enfant, document indiquant la nationalité des 2 parents (passeport *nécessaire lorsque les deux parents sont de nationalité étrangère)	Bureau administratif général 0798-35-3128 De chaque annexe de la mairie, d'Akuta Nishinomiya Station, du centre général des services administratifs
Aide aux frais médicaux du bébé et de l'enfant	Aide partielle ou totale aux frais de consultation médicale jusqu'à la 3 ^{ème} année du lycée (Le montant de l'aide varie avec l'âge de l'enfant et les revenus du foyer)	Carte d'assuré social de l'enfant	Bureau des soins médicaux et des pensions 0798-35-3131 De chaque annexe de la mairie, d'Akuta Nishinomiya Station, du centre général des services administratifs
Allocations familiales	Pour les personnes qui élèvent un enfant, jusqu'à la fin de l'année des 15 ans révolus de l'enfant. 10 000 yen, 15 000 yen par enfant et par mois selon son âge. Limitation en fonction des revenus	Pièce d'identité de l'enfant Document bancaire prouvant l'identité du demandeur Et selon les cas: Carte d'assuré social Pièce justificative de My number Lettre de procuration, etc *On peut faire la demande même en l'absence de certains documents.	Bureau des allocations familiales 0798-35-3189

◆ Examen de santé de la femme enceinte, Examen de santé du nourrisson

[Renseignements] Bureau régional de la santé 0798-35-3310

*Convocation de la mairie de Nishinomiya pour l'examen de santé du nourrisson

Items	Informations	Guichet	
Examen de santé de la femme enceinte (aide aux frais médicaux)	Aide partielle aux frais médicaux lors de l'examen de santé de la femme enceinte S'inscrire à l'avance	Bureau régional de la santé 0798-35-3310 Dans chaque centre d'aide sociale et sanitaire, Mairie, rez-de-chaussée, guichet No 10	
Examen dentaire de la femme enceinte (gratuit)	Concernant l'examen dentaire de la femme enceinte, une seule consultation gratuite S'inscrire à l'avance		
Examen de santé de l'accouchée (aide financière)	Concernant l'examen de santé de l'accouchée, aide partielle aux frais médicaux S'inscrire à l'avance		
Examen de santé du nourrisson*	Examen de santé à l'âge de 4 mois	Mensurations, examen médical, conseils sur l'éducation et la nutrition	Centres d'aide sociale et sanitaire de Chuo, Naruo, Kitaguchi, Shiiose, Yamaguchi
	Examen de santé à l'âge de 10 mois	Mensurations, examen médical, directives sur la santé	
	Examen de santé à l'âge d'un an et 6 mois	Mensurations, examen médical, examen dentaire, conseils sur l'éducation et la nutrition, conseils sur le brossage et l'entretien des dents	
	Examen de santé à l'âge de 3 ans	Mensurations, examen médical, examen dentaire, analyse d'urine, test de réfraction, conseils sur l'éducation, la nutrition et l'entretien des dents	

◆ Vaccinations préventives

[Renseignements] Bureau de la santé et de la prévention médicale 0798-35-3308

Lors des vaccinations préventives, présentez-vous au centre de soins muni ① du carnet de santé de la mère et de l'enfant, ② de votre autocollant numéroté, ③ d'un document officiel (carte d'assuré social par exemple) certifiant votre adresse, vos nom et prénom, et votre âge. Les personnes souhaitant se faire vacciner ailleurs que dans la ville de Nishinomiya, doivent au préalable en faire la demande. Renseignez-vous auprès du bureau de la santé et de la prévention médicale, au moins 10 jours avant le jour prévu pour la vaccination.

[Rappel vaccinal] ☆ Recevez les rappels de vaccination dans un centre de soins désigné par la ville. Vérifiez les dates et les heures.

Renseignez-vous sur les dates et les heures dans les centres de soins agréés.

Type de vaccination		Age requis (Age fixé pour la vaccination) (Remarque 1)		Fréquence et intervalle entre chaque inoculation
Rotavirus	Rotarix	Entre la 6ème et la 24ème semaine après la naissance	Entre le 2ème mois après la naissance, date de la 1ère vaccination, et la 14ème semaine plus 6 jours après la naissance	2 inoculations à intervalle de plus de 27 jours
	Rotateq	Entre la 6ème et la 32ème semaine après la naissance		3 inoculations à intervalle de plus de 27 jours
Pneumonie de type B		Avant l'âge d'1 an (A partir de 2 mois jusqu'à 9 mois)		3 inoculations (Après 2 inoculations à plus de 27 jours d'intervalle, 1 inoculation à plus de 139 jours (20 semaines) de la 1ère inoculation)
Hib (Influenza B) (Remarque 2)		A partir de 2 mois et avant 5 ans (à partir de 2 mois et avant l'âge de 7 mois lors du tout début de la 1ère vaccination)		○ 1ère vaccination: 3 inoculations à intervalle de plus de 27 jours (20 jours si le médecin le conseille/ ou officiellement dans un intervalle de moins de 56 jours), avant l'âge d'1 an ○ Rappel vaccinal: Une fois, plus de 7 mois (ou officiellement dans un intervalle de 13 mois) après la fin de la 1ère vaccination
Pneumocoque de l'enfant (Remarque 2)		A partir de 2 mois et avant 5 ans (à partir de 2 mois et avant l'âge de 7 mois lors du tout début de la 1ère vaccination)		○ 1ère vaccination: 3 inoculations à intervalle de plus de 27 jours, avant l'âge de 2 ans (officiellement 1 an) ○ Rappel vaccinal: 1 fois plus de 60 jours après la fin de la 1ère vaccination et après l'âge d'1 an (officiellement, jusqu'à l'âge d'1 an et 3 mois)
4 Vaccins mélangés (DTP-IPV) Diphtérie Coqueluche Tétanos Poliomyélite	1ère période	1ère vaccination	A partir de 2 mois et avant 7 ans et 6 mois (A partir de 2 mois après la naissance et avant 1 an)	3 inoculations à intervalle de plus de 20 jours (officiellement, dans un intervalle de 56 jours maximum)
Poliomyélite		Rappel vaccinal	A partir de 2 mois et avant 7 ans et 6 mois (dans un intervalle d'1 an à 1 an et demi, après la 1ère vaccination de la 1ère période (3 inoculations))	1 inoculation plus de 6 mois après la fin de la 1ère vaccination (3 inoculations) de la 1ère période
2 vaccins mélangés (DT) Diphtérie Tétanos	2ème période		A partir de 11 ans et avant 13 ans (à partir de 11 ans et avant 12 ans)	1 inoculation
BCG		Avant 1 an (à partir de 5 mois et avant 8 mois)		1 inoculation
Mélanges Rougeole • Rubéole	1ère période	A partir d'1 an et avant 2 ans		1 inoculation
	2ème période	A partir de 5 ans, et avant 7 ans, c'est à dire durant l'année précédant l'entrée à l'école primaire (du 1er avril au 31 mars de l'année suivante)		1 inoculation
Encéphalite japonaise	1ère période, 1ère vaccination	A partir de 6 mois et avant 7 ans et 6 mois (à partir de 3 ans et avant 4 ans)		2 inoculations à intervalle de plus de 6 jours (officiellement, 28 jours)
	1ère période, rappel	A partir de 6 mois et avant 7 ans et 6 mois (à partir de 4 ans et avant 5 ans)		1 inoculation, 1 an environ après la 2ème inoculation de la 1ère vaccination (1ère période)
	2ème période	A partir de 9 ans et avant 13 ans (à partir de 9 ans et avant 10 ans)		1 inoculation
Varicelle		A partir d'1 an et avant 3 ans (1ère inoculation à partir d'1 an (12 mois) et avant 1er 3 mois (15 mois); 2ème inoculation dans un intervalle de 6 mois à 12 mois après la fin de la 1ère inoculation)		2 inoculations à intervalle de plus de 3 mois

※ Les vaccinations contre les oreillons et l'influenza sont facultatives. Pour plus d'informations, renseignez-vous dans les centres de soins. (Remarque 1) Le terme "avant" qui figure dans la rubrique « âge requis » signifie « jusqu'à la veille de la date d'anniversaire ».

(Remarque 2) Concernant Hib et le pneumocoque de l'enfant, le nombre total d'injections varie en fonction de l'âge de l'enfant à la date de la première vaccination. A ce sujet, consultez votre médecin.

☆ Les types de vaccinations, les âges requis et le nombre d'injections sont susceptibles d'être modifiés avec l'amendement à la loi sur les vaccinations préventives ou la modification des décrets annexes. Veuillez vérifier les dernières informations sur le site internet de la ville de Nishinomiya ou dans la rubrique « Santé » du bulletin de la ville (publié le 25 du mois).

◆ Visite d'aide à l'éducation de l'enfant

Items	Informations	Personnes concernées	Guichet
Visite à domicile pour la femme enceinte, l'accouchée et le nourrisson	Une assistante sociale ou une sage-femme viennent à domicile pour donner des conseils sur la grossesse, la situation après l'accouchement, le développement de l'enfant et son éducation.	Femme enceinte, nouveau-né, nourrisson	Bureau régional de la santé 0798-35-3310
Visite à domicile pour la santé du bébé	Un membre agréé du comité social ou du comité pour l'enfance, rend visite aux familles qui ont un nourrisson d'environ 2 mois pour offrir leurs conseils et les informations sur l'éducation.	Familles ayant un nourrisson d'environ 2 mois	Bureau d'aide sociale aux familles 0798-35-3177
Visite à domicile pour l'aide à l'éducation	Les familles qui ont besoin d'un soutien à l'éducation des enfants, peuvent être aidées, dans les travaux ménagers ou l'éducation, par un aide social ou une puéricultrice. (Une visite peut-être gratuite ou coûter jusqu'à 900 yen, selon les revenus. Le nombre de visites est limité.)	Familles ayant besoin d'une aide à l'éducation et qui ne peuvent pas recevoir l'aide nécessaire dans le cadre des mesures existantes	
Soins après l'accouchement	Aide à l'allaitement et aux bains du nourrisson, aide au repos de l'accouchée. Cure de repos ou consultation dans un hôpital ou une maternité, visite à domicile d'une sage-femme. (Le nombre de fois est limité. Les frais sont fonction des revenus.)	La femme dans l'année suivant son accouchement, le nourrisson et sa famille	Bureau régional de la santé 0798-35-3310

◆ Conseils et échanges

Items	Informations	Guichet
Conseils sur la santé et la nutrition Conseils sur l'éducation	Une assistante sociale ou un diététicien offre ses conseils sur la nutrition de la femme enceinte et de l'accouchée, et sur l'éducation de l'enfant. Y compris sur l'asthme et les allergies	Bureau général de la santé 0798-35-3310
Bureau d'aide aux soins du nourrisson	Conseils sur le développement de l'enfant, les habitudes de vie quotidienne, et sur les questions difficiles liées aux soins du nourrisson	Centre général de puériculture Bureau d'aide aux soins du nourrisson 0798-35-5151
Conseils pour la mère et l'enfant (ou le père et l'enfant)	Conseils sur les tourments de la vie familiale pour les femmes, conseils aux familles monoparentales	Bureau d'aide à l'enfant et à la famille 0798-35-3166
Conseils pour l'enfant et la famille	Conseils sur les problèmes d'éducation et les problèmes liés à l'enfant. Selon les besoins, présentation d'un organisme spécialisé	Bureau d'aide à l'enfant et à la famille 0798-35-3089 0798-35-3749
Kodomo Mirai Center	Conseils sur les problèmes de développement physique et psychique, et sur les questions relatives à la vie scolaire (école, jardin d'enfants, crèches), pour les enfants de 0 à 18 ans	Bureau d'aide régionale et d'aide à l'enfant scolarisé 0798-65-1881
Groupe autonome de bénévoles (KidsClub international de Nishinomiya)	Lieu d'échanges entre parents et enfants d'âge préscolaire, et d'origine étrangère	Association pour les échanges internationaux de la ville de Nishinomiya (association d'utilité publique) 0798-32-8680

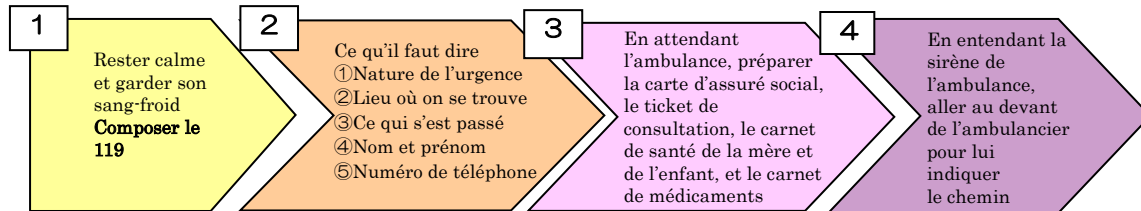
◆ En cas d'urgence

Les informations relatives à l'urgence et aux centres de soins figurent sur la page internet de la ville de Nishinomiya (guide de la vie quotidienne publié en 7 langues). Veuillez vous y référer.

○ En cas de maladies subites ou de blessures graves (119)

Téléphoner aux sapeurs-pompiers puis appeler l'ambulance (No de téléphone:119). En cas de maladie bénigne ou de blessures légères, utiliser le taxi ou la voiture

Comment appeler



○ En cas de maladie subite, un jour férié ou durant la nuit

[Renseignements] Bureau des affaires générales et de la santé : 0798-35-3301

Items	Jours et heures d'ouverture		Renseignements
Service d'urgence de la ville de Nishinomiya (médecine interne, pédiatrie)	Dimanches, jours fériés, début et fin d'année (du 29 déc au 3 janv)	9h00~13h45, 17h00~23h15	0798-32-0021
	Samedi	17h00~23h15	
	Jours en semaine	20h30~23h15	

*1 Prendre contact en faisant appel à une personne qui comprend le japonais

*2 Sur rendez-vous

Association pour les échanges internationaux de la ville de Nishinomiya (Association d'utilité publique)

À l'association pour les échanges internationaux de la ville de Nishinomiya (NIA) (Association d'utilité publique), on offre à tous les étrangers, les conseils utiles à la vie quotidienne. Par ailleurs et en cas de nécessité, l'association peut désigner un bénévole qui servira d'accompagnateur et d'interprète auprès des organismes publics. En s'inscrivant à la carte « NIA », il est possible de recevoir gratuitement le journal de l'association « Fureai tsushin » et les informations concernant les événements culturels. Le formulaire de demande d'inscription à la carte « NIA » est disponible à l'association. Des feuillets expliquant la procédure d'inscription sont également disponibles à la mairie et dans les annexes des mairies. L'inscription peut aussi se faire avec le smartPhone. En outre, l'association offre des cours de japonais et des occasions d'échange au motif que tous puissent prendre plaisir à vivre à Nishinomiya.

Renseignements : Association pour les échanges internationaux de la ville de Nishinomiya (association d'utilité publique)

Adresse : Fronte Nishinomiya, 4^{ème} étage, 11-1, Ikedacho

Heures d'ouverture: 9h45 ~ 18h00

Fermé le mardi, les jours fériés, et du 29 déc au 3 janv

Tél : 0798-32-8680, E-mail : nia@nishi.or.jp